Prévention face aux démarchages et vols à la fausse qualité



Pour prévenir les situations d'abus de faiblesse dans le cadre d'un démarchage à domicile, par téléphone ou sur internet, il est conseillé de suivre quelques recommandations.

Démarchages à domicile, par téléphone ou sur internet

La notion **«d'abus de faiblesse»** est caractérisée lorsqu'une personne profite de la vulnérabilité physique ou mentale, de la crédulité ou de l'ignorance d'une autre, afin de lui faire signer un contrat d'achat de produit ou de service qui ne répond pas à ses besoins. Il peut avoir lieu dans le cadre d'un démarchage à domicile, mais aussi par téléphone ou sur internet.

- **Ne jamais donner d'informations personnelles par téléphone ou sur internet**
- Faire appel à des **professionnels reconnus** pour éviter les arnaques
- **Se faire accompagner** lors d'une prise de **rendez-vous à domicile.**
- Dans tous les cas, il est fortement recommandé de **ne rien signer sur le moment** et de prendre le temps de réfléchir et de se renseigner

Démarchages à domicile : règles à respecter

Les vols à la fausse qualité se multiplient !

Ayez le réflexe d'appeler le 17 et ne les laissez pas rentrer !

En se faisant passer pour des professionnels (policiers, postiers, plombiers, agents EDF ou ramoneurs), des malfaiteurs abusent de votre crédulité pour s'introduire chez vous.
Ils se présentent souvent à deux, l'un retenant l'attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos objets de valeur et vos liquidités.

Attention aux faux prospectus déposés dans les boîtes aux lettres
Ils comportent des numéros d'urgence et de dépannage domiciliés aux Loges-en-Josas. Ils sont souvent édités par des professionnels de l'Île-de-France dont l'activité consiste à intervenir chez les particuliers pour réaliser, entre autres, divers travaux (plomberie, serrurerie, électricité…). Ces documents présentent, au milieu de numéros de téléphone utiles (mairie, EDF, GDF, bureau de poste, préfecture, SAMU, SOS Médecins…) d'autres numéros qui permettent d'entrer en contact à distance avec ces professionnels, peu scrupuleux.

Attention, les numéros indiqués vous renvoient vers des professionnels peu scrupuleux !
La Mairie des Loges-en-Josas n'a donné aucune autorisation à ces professionnels pour distribuer de tels documents et n'entretient aucune relation avec eux.

Soyez prudent : ne conservez pas ces documents ! **Ce ne sont pas des documents officiels.**

Recommandations quand quelqu'un sonne à la porte

- Utilisez l'interphone ou entrebâilleur : ne laissez entrer personne chez vous sans faire les vérifications d'usage
- **En cas de doute, appelez le « 17 »**
- Demandez à voir la carte professionnelle recto verso et l'ordre de mission
- Si vous êtes avisé du passage d'un agent, d'une entreprise, vérifiez auprès de l'organisme
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin
- Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements
- Ne divulguez jamais l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

Contact

Mairie – Police municipale

- Stephane ROCHAULT
- 06 81 62 44 77
- policemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF